



VILLE D'INGWILLER

PROCES – VERBAL
de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 février 2016

La séance est ouverte à 20^h sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Jean-Paul **BOESINGER** - Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Jean-Marc **KRENER** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN** - Nicole **GESCHWIND** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** - Catherine **SCHWARTZ** - Lionel **STEINMETZ** - Caroline **HOFSTETTER** - Sandrine **RUCH** - Elisabeth **ROTH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Steeve **FERTIG**

Absents ayant donné procuration :

Claude **REIMANN** par procuration donnée à Steeve **FERTIG**
Lucie-Laure **MOREY** par procuration donnée à Elisabeth **ROTH**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Jean-Luc **HERRMANN** est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2016. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

- 1° Marchés publics - Service de l'eau potable - Marché à bons de commande**
- 2° Marchés publics - Marché de maîtrise d'œuvre pour la redynamisation du centre bourg d'Ingwiller**
- 3° Finances - Indemnités de fonction du Maire**
- 4° Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle - Motion**
- 5° Finances - Demande de subvention - Séjours éducatifs**
- 6° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation**
- 7° Divers**

1° - Marchés publics - Service de l'eau potable - Marché à bons de commande

M. Jean-Marc KRENER, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée que les interventions sur le réseau d'eau potable (entretien, réparation, extension, réalisation de nouveaux branchements particuliers) sont actuellement réalisées en régie communale. Ces tâches, notamment les interventions d'urgence en cas de rupture de conduite, exigent d'importants moyens humains et matériels. M. KRENER explique par ailleurs que le domaine de l'eau potable est règlementé par des normes de plus en plus drastiques nécessitant un degré de technicité et d'expertise professionnelle de haut niveau.

Dans ce contexte, il est proposé de confier la réalisation des interventions précitées à un opérateur spécialisé dans le cadre d'un marché à bons de commande. Outre l'entretien courant, le marché permettra également de réaliser un programme annuel de rénovation du réseau d'eau potable selon les priorités fixées par le maître d'ouvrage.

Pour ce faire, la commune a demandé au SDEA de rédiger, dans le cadre de la compétence « études » qui lui a été transférée, un projet de marché à bons de commande adapté aux besoins du service de l'eau potable de la ville d'Ingwiller.

M. KRENER rappelle que le projet de marché a été présenté aux élus par M. Hervé STRASBACH, Directeur du SDEA Territoire OUEST et M. Philippe KUHRY, Technicien Etudes et Travaux au SDEA, lors de la réunion de la commission « Travaux - Voirie - Environnement » du 22/02/2016.

L'objet du marché proposé est le suivant : « *Marché à bons de commande pour les travaux d'entretien, de réparation, d'extension du réseau d'eau potable d'Ingwiller et pour la réalisation de nouveaux branchements particuliers* ».

M. Jean-Marc KRENER explique qu'un marché à bons de commande est défini par le code des marchés publics comme un marché conclu avec un opérateur économique et exécuté au fur et à mesure de la survenance du besoin par l'émission de bons de commande.

Le recours au marché à bons de commande permet de réduire les coûts de procédure et de bénéficier de propositions financièrement plus avantageuses que par la passation de marchés distincts et successifs en raison du volume susceptible d'être commandé.

En outre, un marché à bons de commande permet d'effectuer des achats à caractère répétitif, en organisant une seule procédure de mise en concurrence et de bénéficier d'une réactivité accrue lors de la survenance du besoin, au prix déterminé par le marché public.

M. Jean-Marc KRENER précise que la durée de validité d'un marché à bons de commande ne peut dépasser quatre ans. Aussi, il est proposé de lancer un appel d'offres en vue de la conclusion d'un marché sur une durée quadriennale résiliable annuellement.

Par ailleurs, un marché à bons de commande prévoit généralement un maximum et un minimum en valeur ou en quantité.

Concernant ce point, M. KRENER propose de fixer le montant minimum du marché à 30 000 € HT/an et le montant maximum à 120 000 € HT/an (soit un minimum de 120 000 € HT et un maximum de 480 000 € HT sur quatre ans).

M. Jean-Marc KRENER précise que l'engagement du pouvoir adjudicateur ne porte que sur le montant minimum et crée un droit à indemnisation au profit du titulaire dans le cas où ce montant ne serait pas atteint.

En ce qui concerne la procédure d'appel d'offres et d'attribution du marché, il est proposé de retenir le candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse en appréciant la qualité technique (pondération : 50%) et le prix (pondération : 50%).

M. Jean-Marc KRENER explique aux élus que le planning prévisionnel pour la mise en œuvre du marché à bons de commande conformément aux conditions susmentionnées pourrait s'établir de la manière suivante :

Début mars 2016	Lancement consultation - Publication de l'avis d'appel d'offres
Fin mars 2016	Remise des offres
Début avril 2016	Analyse des offres
Fin avril 2016	Attribution du marché

En conclusion M. Jean-Marc KRENER précise que le projet de marché a été présenté lors de la réunion de la commission « Travaux - Voirie - Environnement » du 22/02/2016. La majorité des élus s'était alors déclarée favorable au projet de commande.

Les élus sont invités à donner leur avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) Approuve l'idée de conclure avec un opérateur privé un *marché à bons de commande pour les travaux d'entretien, de réparation, d'extension du réseau d'eau potable d'Ingwiller ainsi que la réalisation de nouveaux branchements particuliers*, sur une durée quadriennale résiliable annuellement, et pour des montants minimum et maximum fixés respectivement à 30 000 € HT/an et 120 000 € HT/an (soit 120 000 € HT et 480 000 € HT sur quatre ans) ;
- 2) Charge M. le Maire de lancer un appel d'offres à cet effet ;
- 3) Autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

2° - Marchés publics – Marché de maîtrise d'œuvre pour la redynamisation du centre bourg d'Ingwiller

M. Jean-Paul BOESINGER, Adjoint au Maire, rappelle qu'un appel d'offres a été lancé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la redynamisation du centre-ville d'Ingwiller conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 29/06/2015.

M. Jean-Paul BOESINGER reprend les grandes étapes de la procédure d'appel d'offres comme suit.

Un avis d'appel public à la concurrence avait été envoyé à la publication le 8 octobre 2015 aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* ainsi que sur la plateforme de dématérialisation www.alsacemarchespublics.eu.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 4 novembre 2015 avant 12h00.

43 candidatures ont été reçues dans le délai imparti.

Les plis des 43 candidatures ont été ouverts, vérifiés et analysés par le cabinet *MP CONSEIL* qui a été chargé d'assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure d'appel d'offres et de passation du marché.

Les 43 dossiers de candidatures et le compte-rendu d'analyse du cabinet *MP CONSEIL* ont été présentés au jury (composé des membres de la commission d'appel d'offres, des membres du bureau municipal ainsi que de M. Pascal DEMOULIN, chargé de mission architecture et gestion des espaces urbains au Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et M. Jean-Christophe BRUA, Architecte du Patrimoine) lors de la réunion du 16/11/2015.

A l'issue de cette réunion, trois équipes candidates ont été sélectionnées par le jury pour la qualité de leur candidature (moyens humains de l'équipe, références architecturales similaires, lettre de motivation) à savoir :

- *LA COMO* à STRASBOURG ;
- *ATELIER THOMAS* à LA PETITE PIERRE ;
- *BAUSSAN-PALANCHE* à STRASBOURG.

En conséquence, les trois candidats susmentionnés ont été invités par mail en date du 18/11/2015 à remettre une offre comprenant notamment des documents graphiques et une notice descriptive présentant leur projet pour le mercredi 23 décembre 2015 à 12h00 au plus tard.

Il est rappelé qu'un programme technique détaillé relatif au projet de redynamisation du centre-ville présentant les exigences et besoins de la commune (programme fonctionnel, exigences techniques et architecturales, enveloppe budgétaire, délai) avait été transmis à chacun des candidats.

Les candidats ont par ailleurs été invités à une réunion de « *questions-réponses* » suivie d'une visite du site le vendredi 27 novembre 2015 à 9h30 afin de répondre à leurs éventuelles interrogations concernant les besoins et exigences de la commune.

Suite à la demande formulée par les trois candidats lors de cette réunion, il a été décidé par le pouvoir adjudicateur de décaler la date de remise des offres au vendredi 29 janvier 2016.

Toutes les équipes retenues ont remis leur offre dans ce délai et ont été invitées à présenter leur projet lors des auditions fixées le vendredi 29/01/2016.

Lors des auditions, le pouvoir adjudicateur a utilisé son droit d'engager des négociations avec l'ensemble des candidats. Ces derniers ont donc été invités à confirmer par écrit les dispositions financières définitives de leur offre. Les trois candidats ont tous proposé une baisse de leur taux d'honoraires.

A l'issue des auditions, chacun des membres du jury a noté le critère qualité de l'audition, de la présentation et de la réponse apportée par rapport aux objectifs du maître d'ouvrage.

Une moyenne de ces notes a ainsi pu être calculée pour attribuer une note globale à chaque équipe.

Le jury s'est réuni le vendredi 26 février 2016 à 17h00 pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres final rédigé par le cabinet *MP CONSEIL* et rendre un avis en vue de l'attribution du marché par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29/02/2016.

En conclusion, en tenant compte des propositions d'honoraires réajustées dans le cadre de la négociation, ainsi que des notes données par le jury sur la qualité de la présentation et de la réponse au programme, la notation globale suivante a été établie :

MONTANT DES HONORAIRES			
Proposition d'honoraires avant négociation			
Taux d'honoraires	11,50%	12,80%	14,60%
Montant (€ HT)	167 900,00 €	186 880,00 €	213 160,00 €
ESQ	14 162,00 €	5 500,00 €	21 199,20 €
APS	16 994,40 €	16 550,00 €	21 199,20 €
APD	21 243,00 €	31 250,00 €	21 199,20 €
PRO	28 324,00 €	36 800,00 €	30 032,20 €
ACT	7 081,00 €	12 900,00 €	12 366,20 €
EXE	20 440,00 €	22 050,00 €	63 597,60 €
DET	46 734,60 €	47 850,00 €	36 500,00 €
AOR	7 081,00 €	11 060,00 €	7 066,40 €
SSI	5 840,00 €	2 920,00 €	non chiffré
Proposition d'honoraires après négociation			
Taux d'honoraires	11,30%	12,70%	14,10%
Montant (€ HT)	164 980,00 €	185 420,00 €	205 860,00 €

	LA COMO	BAUSSAN-PALANCHE	ATELIER THOMAS
NOTATION			
Pertinence de la présentation (audition), au regard de la note d'intention / 50%			
Note / 50 pts	22,3	21,9	39,8
Montant des honoraires / 50%			
Note / 50 pts	50,0	44,5	40,1
Note globale / 100 pts	72,3	66,4	79,9
Classement	2	3	1

Compte-tenu des critères de jugement des offres prévus par le règlement de consultation (50% pour la pertinence de la présentation lors des auditions au regard de la note d'intention remise avec l'offre ; 50% pour le montant des honoraires) l'offre d'ATELIER THOMAS s'avère être la mieux-disante.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du projet de redynamisation du centre-ville d'Ingwiller à l'équipe ATELIER THOMAS à LA PETITE PIERRE pour un montant d'honoraires de 205 860.00€ HT correspondant à un taux d'honoraires de 14,10 % sur la base d'un montant estimatif des travaux de 1 460 000 € HT.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Paul BOESINGER et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité par 22 voix pour, 4 contre et 1 abstention, décide :

- 1) D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du projet de *redynamisation du centre-ville d'Ingwiller par la création, place du marché, d'un complexe réunissant halle aux marchés, école de musique et bibliothèque* à l'équipe ATELIER THOMAS à LA PETITE PIERRE pour un montant d'honoraires de 205 860.00€ HT correspondant à un taux d'honoraires de 14,10 % sur la base d'un montant estimatif des travaux de 1 460 000 € HT ;
- 2) Demande à M. le Maire de solliciter toutes les subventions susceptibles d'être perçues dans le cadre de cette opération ;
- 3) Autorise M. Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

3° Finances – Indemnités de fonction du Maire

M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire, informe les élus que depuis le 1^{er} janvier 2016 les indemnités du maire sont automatiquement fixées au taux plafond défini par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sans délibération du conseil municipal.

Dans le cas où les délibérations prises ont fixé les indemnités de fonction à un montant inférieur au barème prévu à l'article L2123-23 du CGCT, le conseil municipal doit délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus du conseil municipal afin de respecter l'enveloppe budgétaire définie par le CGCT.

Il est rappelé que, le 16 avril 2014 l'indemnité du maire avait été fixée par délibération du conseil au taux de 41,14 % de l'indice 1015, le taux maximum étant 55 % de l'indice 1015 pour la catégorie de communes dont relève la ville.

L'avis des élus est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, de fixer l'indemnité du maire au taux de 41,14 % de l'indice 1015, soit à un montant inférieur au barème prévu à l'article L2123-23 du CGCT, le taux maximum étant 55 % de l'indice 1015 pour la catégorie de communes dont relève la ville.

4° - Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle - Motion

M. Serge JUD, Maire Adjoint, rappelle que le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle a envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux d'Ingwiller une demande de motion de soutien relative à la défense du Régime Local.

Le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle demande qu'un traitement égalitaire puisse s'exercer, dans le respect de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, permettant l'articulation du Régime Local avec le système de complémentaire santé obligatoire. Ce nouveau système est entré en vigueur en France au 1^{er} janvier 2016, hormis en Alsace et en Moselle où l'application est retardée au 1^{er} juillet 2016. Ce report donne le temps de rendre possible cette articulation.

Pour soutenir le Régime Local dans cette démarche, il est ainsi proposé d'adopter la motion ci-après, appuyant cette initiative pour sauver le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle. Elle contribuera à mobiliser plus largement la population qui sera également sollicitée.

Le texte de la motion proposée est le suivant :

« Le Régime Local confère à 2,1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en Conseil Municipal, nous, élus de la ville d'Ingwiller, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie. »

M. Serge JUD évoque ensuite la synthèse du *rapport parlementaire sur le régime Local complémentaire d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle et son articulation avec la généralisation de la complémentaire santé en entreprise* transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux par M. André REICHARDT, sénateur du Bas-Rhin, Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice du Haut-Rhin, M. Philippe BIES, Député du Bas-Rhin et M. Denis JACQUAT, Député de la Moselle afin de leur permettre de juger par eux-mêmes de la pertinence de leurs propositions.

Les élus sont appelés à se prononcer sur l'adoption de la motion de soutien relative à la défense du Régime Local proposée par le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle.

Après en avoir délibéré, les 27 conseillers municipaux présents ou représentés décident de s'abstenir au moment du vote. La motion de soutien relative à la défense du Régime Local proposée par le Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle n'est donc pas adoptée.

5° Finances - Demande de subvention - Séjours éducatifs

Mme Jacqueline SCHNEPP, Adjointe au Maire, informe les Conseillers Municipaux de la réception en mairie d'une demande de subvention du Collège de Bouxwiller, pour la participation à des séjours éducatifs de deux enfants domiciliés à Ingwiller.

La Commune participe habituellement à de tels projets à un taux de 7 € par élève et par nuitée.

Le séjour aux Orres comporte six nuitées. La subvention s'élèverait au total à 84 €.

Les crédits seraient inscrits au budget primitif.

L'avis des élus est sollicité quant à l'attribution de cette subvention.

Après délibération et unanimement, le Conseil Municipal décide favorablement par rapport à la demande de subvention du Collège de Bouxwiller pour des séjours éducatifs de deux enfants domiciliés à Ingwiller, et fixe la participation communale à 7.00 € par par élève et par nuitée.

Cette aide sera versée à l'issue du séjour sur présentation d'un document attestant la présence des élèves concernés.

6° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- ✚ 02/16 – Immeuble 71 rue du Maréchal Foch appartenant à M. MULLER Olivier à 67270 WICKERSHEIM-WILSHAUSEN ;
- ✚ 03/16 – Appartement 58 rue du Général Goureau appartenant à SAS Aux Comtes de Hanau à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 04/16 – Local commercial 64 rue du Général Goureau appartenant à Mme KERN Hélène à 67700 SAINT JEAN SAVERNE ;
- ✚ 05/16 – Immeuble 51 route de Rothbach appartenant à M. TRAUTMANN Henri à 67340 INGWILLER ;
- ✚ 06/16 – Immeuble 14 rue du Fossé appartenant à Consorts SCHLEEF ;
- ✚ 07/16 – Immeuble 2 rue d'Obersoultzbach appartenant à Mme HAENEL Michèle à 90000 BELFORT.

7° Divers

- a) M. Francis SCHEYDER, Adjoint au Maire en charge des finances informe que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le mercredi 9 mars 2016 à 20H00 en vue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB). Par ailleurs, une réunion de la commission « Finances » se tiendra le 21 mars 2016 à 20h00. Le vote du budget est prévu le 4 avril 2016 à 20h00.
- b) Mme Elisabeth BECK, Maire Adjointe, propose de mener une réflexion concernant les décorations de Pâques mis en place dans le cadre du fleurissement printanier de la Ville. En 2015 des décorations en forme de lapin et d'œufs de Pâques avaient été disposées à différents lieux de passage de la ville (entrée de ville rte de Bouxwiller, école, placette rue de l'asile). Il est proposé de compléter les décorations par la mise en place d'un nouveau sujet de même type à hauteur de l'intersection *rue du Pasteur Herrmann/rue du Maréchal Foch*. Par ailleurs, il est proposé que le service « Espaces Verts » réalise des plantations de végétaux typiques de la saison (primevères) aux abords de la Mairie afin de marquer la période de Pâques.

- c) Rappel des prochaines manifestations à Ingwiller :
- Présentation du livre « La traversée de l'intervalle » par son auteur Eric Kaija GUERRIER et moment musical le vendredi 11 mars 2016 à 20h à l'Espace socioculturel d'Ingwiller.
 - Réunion publique « *La sécurité au quotidien* » le jeudi 17 mars 2016 à 20h à l'Espace socioculturel d'Ingwiller avec la participation de la Gendarmerie Nationale.
 - Concert « *Fêtons la Saint Patrick* » avec Dominic Burns et son groupe « Les Trois Barbus » (musique irlandaise) le samedi 19 mars 2016 à 20h à l'Espace socioculturel d'Ingwiller.
 - Grand nettoyage citoyen le samedi 19 mars 2016 de 8h à 12h.
- d) Mme Jacqueline SCHNEPP, Adjointe au Maire, informe les élus de la manifestation « *Hanau Jeux* » organisée par l'Animation Jeunesse FDMJC Alsace du Pays de Hanau les samedi 12 mars 2016 de 14h à 22h et dimanche 13 mars 2016 de 10h à 17h à la salle polyvalente de Schillersdorf.
- e) Mme Jacqueline SCHNEPP, informe les élus de la hausse de fréquentation des activités péri éducatives organisées par la commune le vendredi après-midi. Vingt inscriptions supplémentaires ont été enregistrées pour le 2nd semestre.
- f) Mme Josiane FAUTH évoque des dysfonctionnements des feux comportementaux de la rue Bellevue lors de son passage.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

* * *

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Jean-Luc HERRMANN

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN

